

CALENDRIER des COUPES 2020 Modifié le 09/07/2020

Tableau prévu pour 6 clubs qualifiés pour la coupe de France

Les vainqueurs des 1/4 de finale sont qualifiés pour la coupe de France. Les perdants des 1/4 de finale se rencontreront pour qualifier les deux autres clubs.

COUPE DU GERS DES CLUBS

1 ^{er} tour	Le samedi 29 février à 14h30
2 ^{ème} tour	Dimanche 6 septembre à 14h30
3 ^{ème} tour	8 ^{ème} de finales le dimanche 13 septembre à 14h30
4 ^{ème} tour	1/4 de finales le dimanche 20 septembre à 14h30
5 ^{ème} tour	Barrages + 1/2 finales le dimanche 27 septembre à 14h30
5 ^{ème} tour	Finale le dimanche 4 octobre à 14h30

COUPE DU PRESIDENT

Perdants du premier et du deuxième tour de la coupe du Gers

1 ^{er} tour	Le dimanche 6 septembre à 14h30
2 ^{ème} tour	Le dimanche 13 septembre à 14h30
3 ^{ème} tour	8 ^{ème} de finales le dimanche 20 septembre à 14h30
4 ^{ème} tour	1/4 de finale le dimanche 27 septembre à 14h30
5 ^{ème} tour	1/2 finales le dimanche 4 octobre à 14h30
6 ^{ème} tour	Finale le dimanche 11 octobre à 14h30

COUPE DU COMITE

Perdants du premier tour de la coupe du Président

1 ^{er} tour	Le dimanche 13 septembre à 14h30
2 ^{ème} tour	1/4 de finales le dimanche 20 septembre à 14h 30
3 ^{ème} tour	1/2 finales le dimanche 27 septembre à 14h30
4 ^{ème} tour	Finale le dimanche 4 octobre à 14h30

Les résultats (feuille de match) seront à envoyer par mail au comité le lundi suivant les rencontres.

Pour la réception, le premier club tiré au sort reçoit.

Pour l'arbitrage : les clubs qui reçoivent devront se doter d'un arbitre. Celui-ci doit être neutre pour les tours de la coupe du Gers. Le nom de l'arbitre sera à communiquer au comité.

Le Comité nommera les arbitres à partir des 1/4 de finales de la coupe du Gers ainsi que pour les finales des 3 coupes.

**Les CLUBS DOIVENT CONFIRMER LEUR PARTICIPATION AUX COUPES
AUPRES DU COMITÉ**